

RAPPORT DE FIN DE PROJET



Mouvement
pour des écoles
sans
violences sexuelles



MOUVEMENT POUR DES ÉCOLES SANS VIOLENCES SEXUELLES

Lutte contre les violences sexuelles dans les écoles primaires et secondaires au Québec ▶ **automne 2019 - mars 2023**



Rédigé par le Réseau pour la paix et l'harmonie sociale

2025



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| Remerciements | 3 |
| Résumé | 4 |
| Introduction | 6 |
| PARTIE 1 ► La genèse du Mouvement pour des écoles sans violences sexuelles | 9 |
| 1.1 L'ampleur des violences sexuelles chez les jeunes : le mouvement #MoiAussi ou #MeToo | 9 |
| 1.2 Le projet <i>Bâtir le domaine de la promotion des relations saines chez les jeunes</i> de la Fondation canadienne des femmes | 11 |
| 1.2.1 Les défis et les obstacles les plus pressants pour les programmes de relations saines chez les jeunes au Québec | 12 |
| 1.2.2 Les opportunités les plus prometteuses pour renforcer le domaine des relations saines chez les jeunes au Québec | 12 |
| 1.2.3 La relation entre les organismes, les programmes québécois et ceux des autres régions du Canada | 13 |
| PARTIE 2 ► L'identification des priorités et les actions menées par le collectif La voix des jeunes compte et le Mouvement pour des écoles sans violences sexuelles pour lutter efficacement contre les violences sexuelles dans les établissements primaires et secondaires | 15 |
| 2.1 Les priorités identifiées | 15 |
| 2.1.1 Placer les jeunes au cœur de la lutte contre les violences sexuelles | 16 |
| 2.1.2 Adopter une loi-cadre contre les violences sexuelles dans les établissements primaires et secondaires | 17 |
| 2.1.3 Octroyer des outils, des moyens et les ressources nécessaires aux intervenant.e.s et au personnel des établissements primaires et secondaires pour prévenir et dépister les violences sexuelles et accompagner adéquatement les jeunes | 18 |
| 2.1.4 Mettre en place des moyens afin de garantir un accès à une éducation à la sexualité positive, inclusive et émancipatrice et de promouvoir les relations saines | 18 |
| 2.2 Les actions menées | 19 |
| 2.2.1 Le comité Loi-cadre | 19 |
| 2.2.2 Le comité Activités nationales | 23 |
| 2.2.3 Le comité Outils de sensibilisation | 25 |
| PARTIE 3 ► Les défis et recommandations | 27 |
| 1 — Les défis | 27 |
| 2 — Les principales recommandations | 28 |
| Conclusion | 30 |
| Bibliographie | 33 |
| Annexes | 35 |
| Annexe 1 — Chronologie des actions menées par le collectif LVDJC et le MESVS | 35 |
| Annexe 2 — Liste des membres du Mouvement pour des écoles sans violences sexuelles à travers le temps | 39 |

COORDINATION DU PROJET MESVS

- ▶ Réseau pour la paix et l'harmonie sociale (depuis novembre 2020)
- ▶ Prévention CDN-NDG (2019-2020)

Avec le soutien de la Fondation canadienne des femmes et la contribution financière de l'Agence de la santé publique du Canada dans le cadre de la *Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe*.

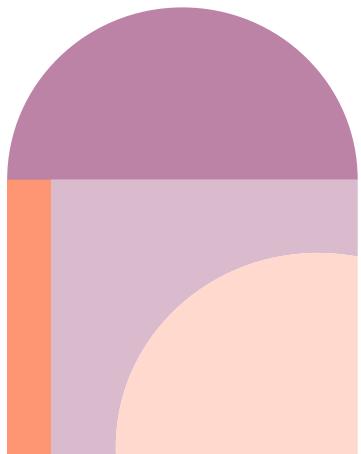
Le Mouvement pour des écoles sans violences sexuelles est le volet québécois du projet de la Fondation canadienne des femmes intitulé *Bâtir le domaine de la promotion des relations saines chez les jeunes*.

REMERCIEMENTS

Le Mouvement pour des écoles sans violences sexuelles tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué au succès de ce projet.

Pour une liste complète des membres du Mouvement pour des écoles sans violences sexuelles voir [annexe 2](#).

Conceptualisation, analyse et rédaction du rapport de fin de projet:
Djémilatou Belem, coordonnatrice,
Prévention de la violence et
Promotion de la paix au Réseau pour la paix et l'harmonie sociale



RÉSUMÉ

- ▶ En 2017, le mouvement #MeTooScolaire a permis de mettre en lumière les violences sexuelles dans les établissements primaires, secondaires et supérieurs et a encouragé davantage de personnes à les signaler, ce qui a entraîné l'augmentation des chiffres liés à la dénonciation.
- ▶ Bien qu'une loi-cadre ait été adoptée pour lutter contre ces violences dans les établissements supérieurs, aucune loi n'a été adoptée dans les établissements primaires et secondaires malgré le fait qu'au Québec les personnes âgées de moins de 18 ans représentaient la majorité (62 %) de toutes les victimes d'infractions sexuelles enregistrées par les services policiers en 2019¹.
- ▶ Face à cela, des jeunes âgées de 15 à 21 ans se sont réunies et ont formé le collectif La voix des jeunes compte (LVDJC) afin de réclamer l'adoption d'une loi-cadre dans les établissements primaires et secondaires.
- ▶ Afin de promouvoir efficacement des relations saines auprès des jeunes, la Fondation canadienne des femmes a organisé une discussion avec des organisations offrant des programmes de relations saines au Québec. Cette discussion a témoigné du besoin d'un réseau québécois pour la promotion des relations saines chez les jeunes. Ce réseau est le Mouvement pour des écoles sans violences sexuelles (MESVS).
- ▶ Regroupant une quarantaine d'organisations, le MESVS s'est divisé en trois comités de travail (Loi-cadre, Activités nationales et Outils de sensibilisation) afin de mener des actions pour l'atteinte des quatre priorités identifiées pour une meilleure protection des jeunes dans les établissements primaires et secondaires :
 - Placer les jeunes au cœur de la lutte contre les violences sexuelles ;
 - Adopter une loi-cadre contre les violences sexuelles dans les établissements primaires et secondaires ;
 - Octroyer les outils, les moyens et les ressources nécessaires aux intervenant.e.s et au personnel des établissements primaires et secondaires pour prévenir et dépister les violences sexuelles et accompagner adéquatement les jeunes ;
 - Mettre en place des moyens afin de garantir un accès à une éducation à la sexualité positive, inclusive et émancipatrice et de promouvoir les relations saines chez les jeunes.

¹ <https://www.inspq.qc.ca/violence-sexuelle/statistiques/jeunes>.

- ▶ Ces actions ont permis d'atteindre d'importants résultats comme :
 - L'implication des jeunes, à travers les invitations du collectif LVDJC, à prendre la parole auprès d'instances politiques ;
 - L'adoption à l'unanimité d'une résolution relative à la violence sexuelle en milieu scolaire par le Conseil des commissaires du Centre scolaire de Montréal (CSDM), qui est maintenant le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) ;
 - L'adoption à l'unanimité d'une motion ouvrant la porte à la création d'une loi-cadre pour prévenir les violences sexuelles dans les établissements primaires et secondaires par l'Assemblée nationale.
- ▶ Cependant, plusieurs défis demeurent à relever à la fin du projet, entre autres : l'absence d'une loi-cadre contre les violences sexuelles dans les établissements primaires et secondaires ; le manque de collaboration et de soutien entre les actrices et les acteurs (les jeunes, le gouvernement, les établissements primaires et secondaires, le milieu communautaire, la police, les services sociaux, les parents, le protecteur national de l'élève, les protecteurs régionaux de l'élève, le milieu judiciaire, les centres de services scolaires, etc.) ; la faible considération et implication des jeunes dans les discussions et décisions les concernant ; l'absence d'une éducation à la sexualité complète, positive, inclusive, émancipatrice.
- ▶ Les membres du MESVS désirent continuer à œuvrer pour l'atteinte des priorités clés identifiées et relever les défis. Ainsi, les prochaines étapes du projet pourraient être consacrées à continuer ce travail. Du financement est toutefois nécessaire.

INTRODUCTION

Les violences sexuelles demeurent un enjeu majeur dans les établissements primaires et secondaires au Québec. En effet, elles ont été visibilisées sur la scène publique en 2017 suite à l'appel lancé par Alyssa Milano sur X (anciennement Twitter) aux survivantes de violences sexuelles, les invitant à les dénoncer en utilisant #MoiAussi ou #MeToo et à lutter contre ces dernières². Cet appel a eu un impact significatif dans le monde entier. Au cours de l'année 2017, #MoiAussi ou #MeToo a été utilisé plus de 19 millions de fois sur X.

Au Québec, #MoiAussi, ou #MeToo, a permis de donner une voix aux victimes de violences sexuelles et de mettre en lumière ces violences dans plusieurs milieux dont dans les établissements primaires, secondaires et d'enseignement supérieur (cégeps et universités) à travers la variante #MeTooScolaire. Suite à ces dénonciations, une loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur a été adoptée en décembre 2017³. Cette loi contraint les établissements d'enseignement supérieur à mettre en place des mesures de prévention, de sensibilisation et de répression pour lutter contre les violences à caractère sexuel. Cependant, depuis, aucune disposition n'a été adoptée contre les violences sexuelles dans les établissements primaires et secondaires

malgré les dénonciations et le fait qu'au Québec les personnes âgées de moins de 18 ans représentaient la majorité (62 %) de toutes les victimes d'infractions sexuelles enregistrées par les services policiers en 2019⁴.

Le terme «violences sexuelles» ou «violences à caractère sexuel» est un terme générique qui désigne toute action et/ou une tentative d'action ayant une nature sexuelle et sans consentement⁵. Selon la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*: «... la violence à caractère sexuel s'entend de toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique⁶.»

Ce terme englobe toutes les formes de violences physiques, psychologiques, verbales, non verbales ou en ligne qui se manifestent de façon sexuelle : l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle, la cyberviolence sexuelle

2 Le mouvement #MoiAussi ou #MeToo a été fondé en 2006 par la militante pour les droits civiques Tarana Burke pour dénoncer les violences sexuelles.

3 <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/p-22.1>.

4 <https://www.inspq.qc.ca/violence-sexuelle/statistiques/jeunes>.

5 <https://infoaideviolencesexuelle.ca/comprendre/les-formes-de-la-violence-sexuelle>.

6 Supra note 2.

(le cyberharcèlement, la sextorsion, l'agression sexuelle virtuelle, la cyberprédation, l'exploitation en ligne, la publication non consensuelle d'images intimes), leurre informatique, etc⁷. Elles peuvent être vécues et/ou commises par des élèves et/ou par le personnel scolaire. Il peut avoir des témoins de cette violence ou pas. Un.e témoin est une personne qui a assisté, qui a vu ou qui a entendu quelque chose⁸.

Les violences sexuelles ont des effets dévastateurs à la fois physiques, moraux et psychologiques, pour les victimes, leurs proches, les témoins, voire la société. Ces effets peuvent perdurer, mettant en péril la santé, l'éducation, l'emploi, la sécurité, la condition économique, les relations et, plus largement, la société. Elles peuvent entraîner la solitude, la perte de l'estime de soi, le stress, l'anxiété, l'automutilation, le décrochage scolaire, la consommation d'alcool ou de drogues, la dépression, la tentative de suicide, le suicide, des maladies, le déséquilibre émotionnel, l'insécurité et tant d'autres problèmes⁹.

Uniques ou répétées, les violences sexuelles constituent une atteinte aux droits fondamentaux d'une personne et

sont punies par différentes lois au Québec (la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*, le *Code criminel*, la *Loi sur la protection de la jeunesse*, la *Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels*, etc.)¹⁰. Cependant, le terme «violences sexuelles» est peu ou pas utilisé au niveau légal. En droit criminel, on parle davantage d'agressions sexuelles, de violences à caractère sexuel et d'autres types d'infractions d'ordre sexuel¹¹.

Certaines études ont révélé que différents facteurs individuels, relationnels, communautaires et sociétaux comme l'âge, l'origine, le statut d'immigration et le genre peuvent augmenter le risque qu'une personne subisse des violences sexuelles¹². L'intersection entre les formes d'oppression contribue à renforcer cette dynamique. En effet, selon un rapport de Condition féminine Canada, les personnes racisées, les personnes vivant dans les communautés nordiques, rurales et éloignées et les personnes nouvellement arrivées au Canada sont plus à risque de subir des violences fondées sur le sexe¹³. Il est important de noter qu'une personne victime n'est jamais responsable de la violence qu'elle subit¹⁴.

7 Supra note 4; Ce sont par exemples: contraindre à embrasser, à caresser ou à masturber quelqu'un, à toucher ou être forcé(e) à se laisser toucher, à regarder du matériel pornographique, à prendre de la drogue ou de l'alcool pour avoir un rapport sexuel, à avoir des relations sexuelles avec autrui ou encore recevoir une photo/ vidéo à caractère sexuel non sollicitée, le viol, la diffusion d'images à caractère sexuel, etc.

8 <https://educaloi.qc.ca/capsules/role-des-temoins>.

9 <https://marie-vincent.org/cause/quelles-sont-les-consequences-de-la-violence-sexuelle>.

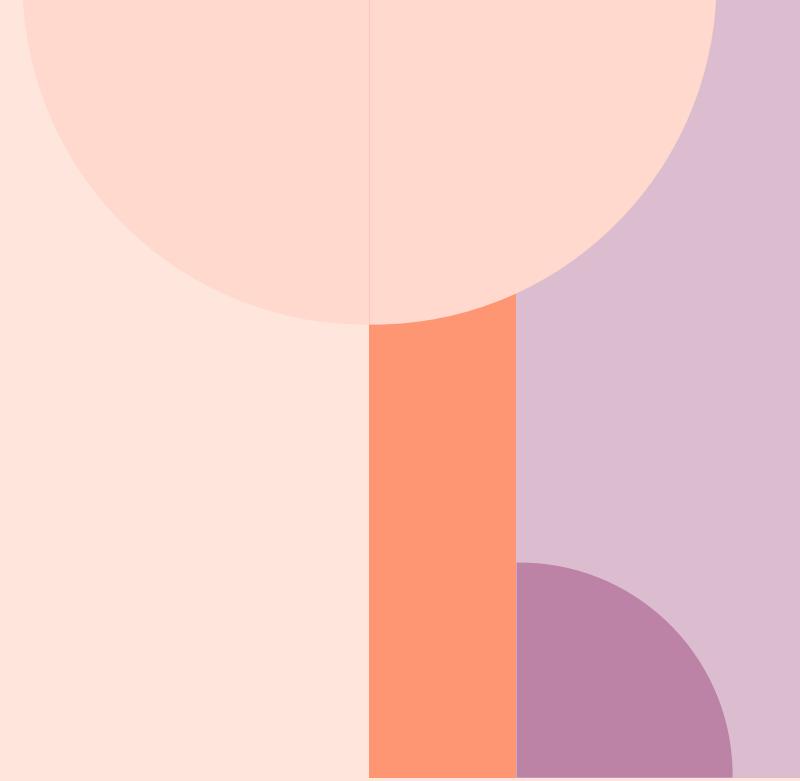
10 <https://www.inspq.qc.ca/violence-sexuelle/legislation/cadre-legal>.

11 Ibid.

12 <https://www.inspq.qc.ca/violence-sexuelle/comprendre/facteurs-de-risque>.

13 <https://www.serviceconseilqc.ca/personnes-immigrees-ou-racisees>.

14 <https://infoaideviolencesexuelle.ca/comprendre/mythes-prejuges-et-verites/#1>.



Face à l'insuffisance de prévention et de répression des violences sexuelles dans les établissements primaires et secondaires, des jeunes âgées de 15 à 21 ans se sont réunies et ont formé le collectif La voix des jeunes compte (LVDJC) afin de réclamer l'adoption d'une loi-cadre contre les violences sexuelles dans les établissements primaires et secondaires, comme celle adoptée dans les établissements d'enseignement supérieur, afin d'adopter des mesures adéquates de prévention, de sensibilisation et de répression contre ces violences.

En soutien à ces jeunes, des organisations se sont réunies au printemps 2018 autour d'un projet appelé Mouvement pour des écoles sans violences sexuelles (MESVS). Ce projet a ensuite reçu une subvention sur quatre ans, soit de l'automne 2019 à mars 2023, de l'Agence de la santé publique du Canada, dans le cadre de la Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe. Ce projet collaboratif a constitué la partie québécoise de la deuxième phase du projet Bâtir le domaine de la promotion des relations saines chez les jeunes, pilotée par la Fondation canadienne des femmes (FCF) depuis 2015¹⁵.

Le présent rapport relate les priorités identifiées et les actions menées par le MESVS pour lutter contre les violences sexuelles dans les établissements primaires et secondaires. Il fait également cas des défis rencontrés et propose des recommandations à mettre en œuvre pour lutter efficacement contre ces violences.

¹⁵ Fondation canadienne des femmes, *Bâtir le domaine de la promotion des relations saines chez les jeunes* Rapport de projet, janvier 2019.

PARTIE I

LA GENÈSE DU MOUVEMENT POUR DES ÉCOLES SANS VIOLENCES SEXUELLES

Il existe peu de données sur les violences sexuelles dans les établissements primaires et secondaires au Québec. Cependant, celles disponibles permettaient de réaliser l'ampleur de ces violences et la nécessité d'agir. Ainsi, la Fondation canadienne des femmes (FCF) a institué un groupe de discussion en 2018 avec des organisations offrant des programmes de relations saines au Québec afin de réfléchir et de mener ensemble une lutte contre les violences sexuelles.

1.1 L'ampleur des violences sexuelles chez les jeunes : le mouvement #MoiAussi ou #MeToo

En 1997, Tarana Burke est monitrice de camp de jour auprès d'adolescentes en Alabama. Heaven, âgée de 13 ans, fréquente ce camp. Un jour, elle demande à parler à Tarana Burke en privé. L'adolescente lui dévoile être victime d'agressions sexuelles de la part du copain de sa mère. Tarana Burke, aussi survivante de violences sexuelles, rejette l'adolescente et est incapable d'accueillir cette confidence. Heaven quitte le camp de jour. En 2006, Tarana Burke lance la campagne #MoiAussi ou #MeToo, une initiative née de son regret de n'avoir pu répondre «moi aussi» à Heaven¹⁶.

16 <https://www.gbvlearningnetwork.ca/webinars/recorded-webinars/2023/docs/Webinaire-Oct-17.pdf>, p.12.

Le mouvement #MoiAussi devient viral sur les médias sociaux du monde entier en octobre 2017 suite à l'affaire Harvey Weinstein¹⁷, lorsque l'actrice Alyssa Milano lance sur X, un appel aux survivantes de violences sexuelles, les invitant à publier #MoiAussi afin de dévoiler et de sensibiliser le public à l'ampleur de l'enjeu¹⁸. Les personnes survivantes voient ainsi une opportunité de partager leurs histoires et de dénoncer leurs agresseurs publiquement.

Le hashtag #MoiAussi a été largement utilisé au Québec. En novembre 2018, une étude de Statistique Canada fait cas de l'augmentation du nombre d'agressions sexuelles déclarées à la police et révèle que 2017 a connu plus de signalements que n'importe quelle autre année depuis 1998¹⁹. Le Québec a inscrit la plus grande augmentation à la suite du mouvement #MoiAussi, avec un taux de 61 %²⁰: Sherbrooke +76 %, Saguenay +69 %, Montréal +67 %²¹.

Les jeunes femmes âgées de moins de 25 ans ont affiché le plus haut taux d'agressions sexuelles déclarées par la police. En effet, le taux de signalements d'agressions sexuelles a augmenté de 48 % chez les filles âgées de 12 à 14 ans, de plus de 32 % chez les filles âgées de 15 à 17 ans et de plus 21 % chez les filles 18 à 24 ans²². Le nombre de signalements d'agressions sexuelles survenues sur les terrains d'écoles primaires et secondaires a augmenté après le mouvement #MoiAussi de 5 %²³.

Le mouvement #MoiAussi a également permis de mettre en lumière les préjugés auxquels les personnes victimes et survivantes de violences font face devant la police et le système judiciaire. Un manque de confiance à leur égard, la lourdeur et la lenteur des processus, le sentiment d'être incomprise et de ne pas être crue ainsi que d'impunité de l'agresseur étaient, entre autres, les raisons qui ont poussé certaines personnes à raconter leur vécu sur les médias sociaux²⁴. À ce sujet, la FCF déclarait: «Bien que l'application régulière de la loi doit être respectée, le mouvement #MoiAussi a aidé à prouver que des modifications à long terme du système sont nécessaires pour qu'il puisse servir équitablement chaque partie impliquée dans une affaire d'agression ou de harcèlement sexuel. Les accusations publiques ont été diffusées en ligne parce que les processus et les protocoles existants n'ont pas servi adéquatement ceux qui ont signalé des expériences d'agression ou de harcèlement²⁵.»

17 <https://www.ledevoir.com/motcle/harvey-weinstein>.

18 <https://www.ledevoir.com/moiaussi>.

19 Cristine Rotenberg et Adam Cotter, les agressions sexuelles déclarées par la police au Canada avant et après le mouvement #MoiAussi, 2016 et 2017, Centre canadien de la statistique juridique, 8 novembre 2018, p.3.

20 Ibid.

21 Ibid.

22 Ibid, p.14.

23 Ibid, p.3.

24 <https://www.inspq.qc.ca/violence-sexuelle/devoilement/medias-sociaux>.

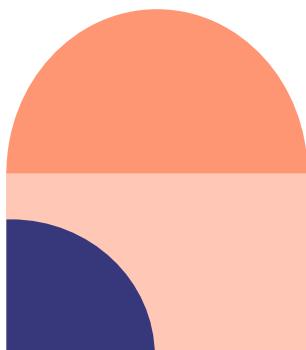
25 <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/mouvement-moiaussi>.

Émilie Martinak, coordonnatrice du programme jeunesse à la Maison d'Haïti, un organisme membre du MESVS, affirmait en 2018: «Les chiffres concernant les agressions sexuelles sont dévastateurs. Ils le sont encore plus quand on réalise que les principales victimes sont nos adolescent.e.s. Si on les regarde correctement, ces chiffres exigent une action urgente de la part des décideurs pour agir dans le milieu de vie des jeunes²⁶.»

1.2 Le projet *Bâtir le domaine de la promotion des relations saines chez les jeunes* de la Fondation canadienne des femmes

Le projet *Bâtir le domaine de la promotion des relations saines chez les jeunes* est un projet de la Fondation canadienne des femmes (FCF), soutenu par le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres, dont la première phase s'est déroulée d'octobre 2015 à septembre 2018²⁷. Il avait pour but de renforcer et d'améliorer le domaine de la promotion des relations saines chez les jeunes au Canada. Ses principaux objectifs étaient de nommer collectivement les forces et les défis du domaine, de cerner les principales occasions de soutenir le domaine, de contribuer à mettre fin à la violence fondée sur le genre et de promouvoir les relations saines chez les jeunes²⁸.

Au cours de ce projet, une étude a permis à la FCF et à ses partenaires d'identifier des lacunes pouvant être résolues lors d'une prochaine phase du projet. L'une des lacunes relevées était la faible représentation des représentant.e.s du Québec par rapport au nombre de programmes sur les relations saines offerts dans la province et à l'ampleur des violences sexuelles chez les jeunes. Afin de combler cette lacune, la FCF a organisé une discussion de groupe afin de réunir des organisations offrant des programmes de relations saines au Québec pour mieux comprendre les défis et obstacles, identifier les opportunités de renforcement, améliorer leur travail et discuter des possibilités de collaboration, à la fois dans la province et au niveau national. La discussion a abordé trois thématiques:



1. **Les défis et les obstacles** les plus pressants pour les programmes de relations saines chez les jeunes au Québec;
2. **Les opportunités les plus prometteuses** pour renforcer le domaine des relations saines chez les jeunes au Québec;
3. **La relation entre les organisations**, les programmes québécois et ceux des autres régions du Canada.

26 <https://www.ydesfemmesmtl.org/wp-content/uploads>.

27 Supra note 14, p.3.

28 Ibid.

1.2.1 Les défis et les obstacles les plus pressants pour les programmes de relations saines chez les jeunes au Québec

Les cinq principaux défis et obstacles identifiés en 2018 étaient²⁹:

- ▶ Les programmes de relations saines chez les jeunes étaient non obligatoires et non intégrés dans les programmes d'études;
- ▶ Les enseignant.e.s manquaient souvent de formation et de connaissances nécessaires pour mettre en œuvre les programmes de relations saines;
- ▶ Le manque de continuité et l'engagement à court terme en cas de changement de personnel pour les programmes de relations saines, souvent « défendus » par des enseignant.e.s ou des directeur.rice.s plutôt que d'être institutionnalisés;
- ▶ La normalisation de la violence dans la culture populaire, y compris dans les médias sociaux, dans les jeux et dans l'industrie de la musique;
- ▶ Le manque de capacités des enseignant.e.s et des écoles pour mettre en œuvre les nouveaux programmes d'éducation à la sexualité dans les établissements primaires et secondaires.

Des recommandations ont été formulées pour lutter efficacement contre ces défis et obstacles et pour renforcer les programmes de relations saines chez les jeunes au Québec.

1.2.2 Les opportunités les plus prometteuses pour renforcer le domaine des relations saines chez les jeunes au Québec

Cinq principales recommandations ont été proposées³⁰:

- ▶ Considérer la voix des jeunes et les impliquer dans la création, la révision et la diffusion des programmes de relations saines, en particulier les jeunes de genres et sexualités diverses;
- ▶ Intégrer un cadre de suivi et d'évaluation dans la conception des programmes de relations saines chez les jeunes avec pour objectif la durabilité à long terme;
- ▶ Créer des espaces sûrs, inclusifs et sans jugement qui encouragent la discussion et la participation;
- ▶ œuvrer à la formation et au renforcement des capacités des intervenant.e.s, enseignant.e.s, etc., en matière de connaissance de la matière, d'écoute active, d'encouragement de la participation et de création d'un espace sûr, inclusif et sans jugement;

²⁹ Ibid, p.90.

³⁰ Ibid, p.91.

- ▶ Privilégier le travail en collaboration entre les organismes communautaires et les écoles, de sorte que les rôles, les responsabilités, les forces et les capacités de chacun.e soient maximisés au profit des jeunes.
- ▶ Adopter une approche à long terme des programmes d'éducation aux relations saines chez les jeunes et effectuer un suivi plus tôt en cours de carrière dans le milieu scolaire.

Afin de mettre en œuvre ces recommandations, le groupe de discussion a évalué la possibilité d'une collaboration entre les différentes organisations.

1.2.3 La relation entre les organismes, les programmes québécois et ceux des autres régions du Canada

Cette thématique a permis d'échanger sur les avantages de la collaboration et ses défis ainsi que sur les stratégies possibles pour la création d'un réseau national afin d'adopter une approche plus coordonnée des relations saines chez les jeunes³¹.

Les avantages :

- La collaboration entre les nombreuses organisations et les différents programmes des provinces du Canada permettrait un plus grand partage des connaissances, des outils, des techniques et des leçons ;
- Un réseau national de relations saines chez les jeunes permettrait davantage de partage sur le domaine, non seulement entre les fournisseurs de programmes, qui pourraient partager les meilleures méthodes et pratiques, mais également entre les différentes parties prenantes.

Les défis :

- Les organisations travaillant dans la promotion des relations saines chez les jeunes peuvent avoir des buts et objectifs spécifiques distincts et, dépendamment de la province, les besoins peuvent être différents. Cela représente un défi, car il faut veiller à ce que la spécificité du contexte et des besoins de chaque organisation soit prise en compte tout au long du processus de collaboration ;
- Le financement insuffisant peut s'avérer un défi pour la collaboration avec des organisations situées à l'extérieur de Québec, car elle nécessite des ressources financières pour couvrir les déplacements, la traduction, etc. ;
- Le manque de financement adéquat expose de nombreuses organisations à un manque de personnel, et donc de temps, ce qui constitue un défi pour la collaboration ;

³¹ Ibid, p.92.

- L'insuffisance d'opportunités de réunions en face-à-face et d'autres événements en personne qui pourraient réunir les différentes organisations pour créer les relations nécessaires à une collaboration fructueuse.

Des solutions pratiques et des méthodes pour créer un réseau national et collaborer entre les provinces ont été proposées.

Les stratégies possibles :

- Partager des méthodes, des leçons et des connaissances via des plateformes telles que Facebook;
- Organiser un webinaire mensuel afin de partager des idées avec d'autres organismes;
- Clarifier les rôles et les responsabilités de toutes les organisations participantes et veiller à ce qu'elles incluent la participation au réseau comme l'une de leurs principales responsabilités pour en assurer la durabilité.

En plus des données prouvant l'ampleur des violences sexuelles dans les écoles primaires et secondaires au Québec, du mouvement #MoiAussi, ou #MeToo, cette discussion a témoigné du besoin d'avoir un réseau québécois pour la promotion des relations saines chez les jeunes. Ainsi, la FCF a obtenu en 2019 une subvention de l'Agence de la santé publique du Canada, dans le cadre de la *Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe*, pour une deuxième phase du projet *Bâtir le domaine de la promotion des relations saines chez les jeunes* d'avril 2019 à mars 2024. Ce financement a permis de soutenir au Québec, les actions du Mouvement pour des écoles sans violences sexuelles (MESVS) en soutien au collectif LVDJC, un groupe d'adolescentes qui se sont exprimées publiquement pour exiger des changements réels et durables afin de contrer les violences sexuelles dans leurs écoles. Dès lors, le MESVS constitue le volet québécois de la deuxième phase du projet de la FCF.

Le projet MESVS s'est axé sur l'amélioration et la consolidation des liens entre les organisations œuvrant pour des relations saines chez les jeunes, la mise en place d'une coordination plus étroite, une meilleure harmonisation, une communication accrue et une mutualisation plus efficace des connaissances. Regroupant une quarantaine d'organisations, le MESVS a mené plusieurs actions d'automne 2019 à mars 2023.

PARTIE 2

L'IDENTIFICATION DES PRIORITÉS ET LES ACTIONS MENÉES PAR LE COLLECTIF LA VOIX DES JEUNES COMPTE ET LE MOUVEMENT POUR DES ÉCOLES SANS VIOLENCES SEXUELLES POUR LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES DANS LES ÉTABLISSEMENTS PRIMAIRES ET SECONDAIRES

La coordination du MESVS et de ses actions a été assurée dans un premier temps par l'organisme Prévention CDN-NDG et dans un second temps par le Réseau pour la paix et l'harmonie sociale, tous deux membres du MESVS. Conjointement au collectif LVDJC, le MESVS a identifié des priorités pour lutter efficacement contre les violences sexuelles dans les établissements primaires et secondaires et a mené des actions afin de les atteindre.

2.1 Les priorités identifiées

Quatre principales priorités ont été identifiées:

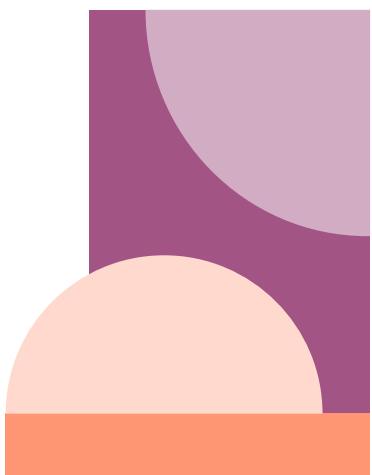
- ▶ Placer les jeunes au cœur de la lutte contre les violences sexuelles;
- ▶ Adopter une loi-cadre contre les violences sexuelles dans les établissements primaires et secondaires;

- ▶ Octroyer des outils, des moyens et les ressources nécessaires aux intervenant.e.s et au personnel des établissements primaires et secondaires pour prévenir et dépister les violences sexuelles et accompagner adéquatement les jeunes ;
- ▶ Mettre en place des moyens afin de garantir un accès à une éducation à la sexualité positive, inclusive et émancipatrice et de promouvoir les relations saines chez les jeunes.

2.1.1 Placer les jeunes au cœur de la lutte contre les violences sexuelles

Le MESVS a remarqué que les jeunes et les organisations œuvrant auprès d'elles et eux n'étaient souvent pas impliqué.e.s lors des décisions concernant les jeunes. Le retour de l'éducation à la sexualité dans les établissements primaires et secondaires en 2018 a nécessité un projet pilote de 2015 à 2017. Certains établissements primaires et secondaires volontaires ont pu tester le nouveau programme et participer à des modifications, contrairement aux organismes communautaires, bien que plusieurs aient signifié leur intérêt à participer à un comité ministériel consultatif pour l'élaboration de ces cours³². Ni les organismes communautaires ni les jeunes n'ont pu y participer. Pourtant, ce sont les jeunes qui connaissent le mieux leurs réalités et leurs besoins, et sont aptes à les exprimer, comme nous le prouve le collectif LVDJC. Ainsi, il est important de les impliquer, de les consulter et de considérer leur voix. Cela constitue un moyen de s'assurer de développer des programmes et des lois adéquates. C'est également un moyen d'engager les jeunes et de les responsabiliser. Les organismes communautaires connaissent également la réalité et les besoins des jeunes. Ils ont la confiance des jeunes et jouent un rôle important. Impliquer les jeunes et les organismes communautaires aurait permis de développer et d'instaurer une éducation à la sexualité adéquate. À défaut d'impliquer directement les jeunes, impliquer les organismes qui travaillent auprès des jeunes aurait permis de développer des cours répondant aux réels besoins des jeunes.

Une meilleure collaboration entre les actrices et acteurs (les jeunes, le gouvernement, les établissements primaires et secondaires, le milieu communautaire, la police, les services sociaux, les parents, le protecteur national de l'élève, les protecteurs régionaux de l'élève, le milieu judiciaire, les centres de services scolaires, etc.) permettrait un partage d'expertises et de pratiques qui profiterait à la lutte contre les violences sexuelles.



³² <https://ckiafm.org/article/reportage-leducation-sexuelle-obligatoire-pour-septembre-2018-provoque-des-inquietudes>.

2.1.2 Adopter une loi-cadre contre les violences sexuelles dans les établissements primaires et secondaires

En décembre 2017, la loi 151 visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur a été adoptée. Elle contribue à favoriser un milieu de vie sain et sécuritaire pour les étudiant.e.s et les membres du personnel dans les établissements d'enseignement supérieur suite aux dénonciations de violences sexuelles dans ce milieu³³. Bien qu'il y ait également des dénonciations de violences sexuelles dans les établissements primaires et secondaires, ces établissements ne disposaient pas d'une telle loi³⁴.

L'absence d'une telle loi dans les établissements primaires et secondaires constituait un réel frein à la lutte contre les violences sexuelles. En effet, il n'y avait pas un protocole contraignant d'intervention spécifique et uniforme contre les violences à caractère sexuel dans ces établissements. Étant donné qu'il n'y avait pas de contraintes, les directions d'écoles n'étaient pas tenues d'accueillir les organisations expertes en matière de relations saines chez les jeunes pour en faire la promotion. Les possibilités d'accès aux établissements dépendaient de la sensibilité de la direction en place par rapport aux violences sexuelles. Pourtant, les violences sexuelles ont un impact négatif très important et l'éducation aux relations saines ne devrait pas dépendre de la sensibilité d'une personne, elle devrait être une norme. Ainsi, pour lutter efficacement contre les violences sexuelles dans les établissements primaires et secondaires, il était indispensable d'y instaurer une loi-cadre comme celle existant dans les établissements supérieurs. Selon l'Encyclopédie du parlementarisme québécois, une loi-cadre est «une loi définissant les principes généraux d'une matière et laissant à l'exécutif le soin d'en fixer les

modalités d'application en utilisant son pouvoir réglementaire³⁵».

Cette loi constituerait un mécanisme contraignant de protection contre les violences sexuelles avec des moyens de prévention, de sensibilisation, de responsabilisation, d'accompagnement et d'aide aux personnes et favoriserait des relations saines et sécuritaires entre les élèves et les membres du personnel. Ainsi, le collectif LVDJC et le MESVS demandent l'adoption de cette loi.

33 <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/adoption-du-projet-de-loi-numero-151-prevenir-et-combattre-les-violences-a-caractere-sexuel-dans-les-etablissements-denseignement-superieur#>.

34 <https://www.noovo.info/video/inconduite-sexuelle-a-lecole-la-voix-des-jeunes-compte-denonce-limpunité-dans-le-milieu-scolaire.html>.

35 <https://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/loi-cadre.html>.

2.1.3 Octroyer des outils, des moyens et les ressources nécessaires aux intervenant.e.s et au personnel des établissements primaires et secondaires pour prévenir et dépister les violences sexuelles et accompagner adéquatement les jeunes

À la suite de l'annonce de l'implantation de cours à la sexualité dans les établissements primaires et secondaires en 2018, plusieurs établissements ont avoué ne pas disposer des moyens financiers et des formations nécessaires pour les mettre en œuvre³⁶. Pour le MESVS, il était important d'œuvrer à la promotion de l'importance d'investir davantage dans l'éducation à la sexualité chez les jeunes. Cet investissement passe par l'octroi de plus de financement pour créer les outils et les ressources et dispenser les formations nécessaires aux intervenant.e.s et au personnel des établissements primaires et secondaires afin de leur permettre de mieux prévenir et dépister les violences sexuelles et accompagner les jeunes. Cet investissement permettrait entre autres :

- ▶ D'engager des enseignant.e.s et des intervenant.e.s et de les former adéquatement pour prévenir et dépister les violences sexuelles ;
- ▶ De développer plus d'outils et de ressources d'écoute, de sensibilisation et d'intervention auprès des jeunes ;
- ▶ De créer des répertoires de ressources disponibles pour les jeunes et de les vulgariser ;
- ▶ D'offrir plus d'heures à la promotion des relations saines ;
- ▶ De veiller au suivi des violences sexuelles et à l'application des politiques en la matière.

2.1.4 Mettre en place des moyens afin de garantir un accès à une éducation à la sexualité positive, inclusive et émancipatrice et de promouvoir les relations saines

Le MESVS a constaté que les thématiques abordées lors des cours à la sexualité ne répondent pas aux besoins réels des jeunes et ne les représentent pas tous alors que l'éducation à la sexualité devrait être positive, inclusive et émancipatrice. Elle devrait être pertinente pour l'ensemble des élèves et permettre à chaque jeune de se reconnaître indépendamment de son origine, son âge, son orientation sexuelle, sa situation sociale et économique, sa condition physique et intellectuelle, sa culture, etc. Une telle éducation permettrait de lutter adéquatement contre les préjugés, les stéréotypes et le caractère tabou souvent associé à

36 <https://www.ledevoir.com/actualites/education/496085/education-a-la-vie-sexuelle-les-ecoles-ne-sont-pas-pretes>.

la sexualité, d'offrir le droit à l'éducation à la sexualité à tout le monde sans discrimination³⁷ et de rassurer les personnes réticentes face à l'éducation à la sexualité dispensée aux jeunes. Tout le monde se sentirait ainsi concerné et soutenu. Cette éducation favoriserait aussi la promotion des relations saines chez les jeunes³⁸.

Une relation saine est une relation basée sur le consentement libre et éclairé de toute personne impliquée et est caractérisée par une communication libre, ouverte et honnête; l'écoute et l'empathie; l'égalité et l'équilibre; la réciprocité, la sécurité et la confiance; le respect, l'amour et le soutien mutuel³⁹.

2.2 Les actions menées

Afin d'atteindre les priorités identifiées ci-dessus, les membres du MESVS se sont regroupé.e.s en trois comités de travail⁴⁰:

- ▶ Le comité Loi-cadre;
- ▶ Le comité Activités nationales⁴¹;
- ▶ Le comité Outils de sensibilisation.

2.2.1 Le comité Loi-cadre

Le mandat de ce comité se situait au plan politique. Il était chargé de revendiquer une loi-cadre contre les violences sexuelles dans les établissements primaires et secondaires. Pour y arriver, le MESVS et le collectif LVDJC ont mené plusieurs actions de plaidoyer. En effet, plusieurs lettres ouvertes s'adressant au gouvernement



³⁷ Supra note 30, pp.13-17.

³⁸ https://bv.cdeacf.ca/CF_PDF/59844.pdf.

³⁹ <https://canadianwomen.org/fr/les-faits/les-faits-sur-les-relations-saines-chez-les-jeunes/>.

⁴⁰ Le MESVS comptait au départ trente partenaires. Ce nombre a été réduit à quinze partenaires compte tenu des réalités du terrain. Nous tenons à souligner le passage de ces partenaires dans le MESVS et saluer le travail accompli; De manière générale, le MESVS se rencontrait une fois par mois, soit le troisième jeudi du mois.

⁴¹ On entend par activités nationales, des activités qui se sont déroulées au Québec, donc des activités provinciales.

ont été publiées dans les médias, comme *Le Devoir*, *La Presse* et *Radio-Canada*, pour affirmer le besoin d'adopter cette loi-cadre. Le collectif LVDJC a rencontré Tarana Burke⁴² et a cosigné avec cette dernière une lettre ouverte adressée au ministre de l'Éducation Jean-François Roberge. Il a également pris la parole plusieurs fois lors de conférences de presse pour s'adresser directement aux chefs des partis politiques afin qu'elles et ils respectent les engagements pris à l'égard des jeunes du Québec en 2020 et qu'elles et ils respectent le droit des jeunes de grandir et de s'épanouir dans un environnement sain et sûr en adoptant une loi-cadre contre les violences sexuelles dans les établissements primaires et secondaires.

Par la pertinence de leurs revendications et des actions posées, le collectif LVDJC a obtenu une notoriété. Il a été invité à prendre la parole lors d'une rencontre politique à l'Assemblée nationale du Québec avec le soutien de Christine Labrie, députée de Sherbrooke pour Québec solidaire et de Véronique Hivon, députée de Joliette pour le Parti québécois. Les jeunes femmes de ce collectif ont également été invitées à émettre leurs recommandations aux député.e.s, ministres et partis politiques présent.e.s pour une meilleure protection des jeunes contre les violences sexuelles. Elles ont ainsi pu réitérer l'urgence d'adopter une loi-cadre contre les violences sexuelles dans les établissements primaires et secondaires.

En soutien au collectif, le comité Loi-cadre a organisé des rencontres avec le Centre de services scolaires de Montréal (CSSDM) et des instances gouvernementales, par exemple l'attaché politique du ministre de l'Éducation du Québec. Il a aussi rédigé des lettres ouvertes concernant le besoin de financement des écoles, l'application du cours à la sexualité et la nécessité d'adopter une loi-cadre contre les violences sexuelles dans les établissements primaires et secondaires adressées au chef de l'opposition Gabriel Nadeau-Dubois et aux chefs des partis pendant les élections. Il y a également eu des comptes rendus, téléphoniques et par courriel, avec des commissaires et la présidence du CSSDM ainsi qu'avec l'attaché politique de Manon Massé, porte-parole de Québec solidaire et un suivi des actions entamées par le ministère de l'Éducation afin de prévenir et contrer les violences sexuelles dans les établissements primaires et secondaires du Québec.

Ces différentes actions ont contribué :

- ▶ À l'adoption à l'unanimité d'une résolution relative à la violence sexuelle en milieu scolaire par le Conseil des commissaires du CSSDM suite à la prise de parole du collectif LVDJC le 26 avril 2018⁴³;
- ▶ À la réinstauration des cours à la sexualité au primaire et au secondaire en septembre 2018 par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'échelle provinciale⁴⁴;

⁴² Fondatrice du mouvement #MeToo.

⁴³ <https://www.cssdm.gouv.qc.ca/communique/violence-sexuelle-milieu-scolaire-resolution/>.

⁴⁴ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1096170/cours-education-sexuelle-sebastien-proulx-engagement-offrir-partout-septembre>.

- ▶ À l'adoption à l'unanimité d'une motion par l'Assemblée nationale ouvrant la porte à la création d'une loi-cadre pour prévenir les violences sexuelles dans les établissements primaires et secondaires présentée conjointement par Catherine Fournier, députée de Marie-Victorin; Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation; Marwah Rizqy, députée de Saint-Laurent et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'Éducation; Christine Labrie, députée de Sherbrooke; Véronique Hivon, députée de Joliette; Guy Ouellette, député de Chomedey le 9 mars 2021⁴⁵;
- ▶ Au dépôt du projet de loi n° 394, Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement dispensant des services de l'éducation préscolaire, d'enseignement au primaire ou d'enseignement en formation générale ou professionnelle au secondaire, incluant les services éducatifs pour les adultes par Christine Labrie en 2021⁴⁶. Le collectif LVDJC a organisé une conférence de presse suite à ce dépôt afin de sensibiliser les décideuses et décideurs du milieu de l'éducation et le grand public et inviter les partis politiques au pouvoir à se mobiliser pour faire adopter le projet de loi n° 394⁴⁷;
- ▶ Au dépôt du projet de loi n° 397, Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement dispensant des services de l'éducation préscolaire, d'enseignement au primaire ou d'enseignement en formation générale ou professionnelle au secondaire, incluant les services éducatifs pour les adultes par Ruba Ghazal, députée de Mercier et responsable de Québec solidaire en matière d'Éducation en 2023⁴⁸. Une conférence de presse a ensuite été organisée pour présenter le projet et la députée était accompagnée de Manon Massé; de Marwah Rizqy; de la porte-parole du Parti québécois Méganne Perry Mélançon; de plusieurs membres du collectif LVDJC; des organisations mobilisées en faveur d'une loi-cadre contre les violences sexuelles en milieu scolaire⁴⁹;
- ▶ À l'adoption du projet de loi n° 9 sur le protecteur national et les protecteurs régionaux de l'élève présenté à l'Assemblée nationale le 31 mars 2022⁵⁰. Cette loi propose un régime de protection des droits des élèves et des parents à l'échelle du Québec applicable tant au secteur public que privé. Elle institue la nomination d'un organisme dirigé par un protecteur national de l'élève ainsi qu'un processus uniforme de traitement de plaintes de violences, y compris les violences sexuelles en milieu scolaire. Le protecteur national de l'élève est responsable de l'application adéquate de la procédure de traitement des plaintes et a un mandat

45 <https://cdeacf.ca/actualite/2021/03/29/violences-sexuelles-ecoles-voix-jeunes-compte-agissons>.

46 <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-394-42-2.html?appelant=MC>.

47 <https://cdeacf.ca/actualite/2021/11/18/metooscolaire-violences-sexuelles-ecoles-primaires>.

48 <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-397-43-1.html>.

49 <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/ruba-ghazal-depose-un-projet-de-loi-pour-prevenir-et-lutter-contre-les-violences-sexuelles-en-milieu-scolaire-47446>.

50 <https://www.fcpq.qc.ca/communique-adoption-projet-de-loi-protecteur-eleve-2022/>.

de coordination, de soutien et de conseil auprès des protecteurs régionaux de l'élève⁵¹. La Loi sur le protecteur national de l'élève vise donc à⁵²:

- Accélérer, uniformiser et renforcer l'efficacité du processus de traitement des plaintes, tout en assurant plus d'équité ;
- Rehausser l'indépendance et la transparence du protecteur national de l'élève et professionnaliser la fonction ;
- Offrir un traitement des plaintes plus équitable sur tout le territoire du Québec en incluant désormais les élèves du réseau privé ;
- Assurer une meilleure accessibilité et faire connaître ce recours.

La section 2 de la loi stipule des dispositions particulières applicables au traitement des plaintes concernant un acte de violence à caractère sexuel. Le protecteur national et les protecteurs régionaux de l'élève doivent traiter les plaintes concernant un acte de violence à caractère sexuel en urgence⁵³.

Le 12 juin 2012, l'Assemblée nationale du Québec avait adopté à l'unanimité la *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école* (Loi 56), apportant des modifications à la *Loi sur l'instruction publique* et à la *Loi sur l'enseignement privé* pour les écoles primaires et secondaires⁵⁴. Elle stipule entre autres⁵⁵:

- ▶ Un plan de lutte contre l'intimidation et la violence dont les violences sexuelles ;
- ▶ Des règles de conduite ;
- ▶ La nomination d'une personne chargée de coordonner les travaux d'une équipe constituée en vue de lutter contre l'intimidation et la violence ;
- ▶ Des ententes de la commission scolaire avec les corps de police ainsi qu'avec un organisme du réseau de la santé et des services sociaux ;
- ▶ Une reddition de comptes au ministre à l'intérieur du rapport annuel déjà prévu dans la *Loi sur l'instruction publique* ;
- ▶ Des obligations et le partage des responsabilités à l'ensemble du personnel scolaire.

51 [Rapport de la Commission de la culture et de l'éducation - Consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 9, Loi sur le protecteur national de l'élève](#), p.1.

52 <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/depot-du-projet-de-loi-no-9-sur-le-protecteur-national-de-leleve-pour-une-meilleure-protection-des-droits-des-eleves-du-quebec-36418>.

53 <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/P-32.01>.

54 https://familleslgbt.org/wp-content/uploads/2022/03/Loi_visant_combattre_l-intimidation.pdf.

55 *Ibid*, p.4.

Bien que ces dispositions incluent des mesures relatives à l'intimidation et aux violences, y compris les violences sexuelles, elles sont insuffisantes pour prévenir les violences sexuelles dans les écoles primaires et secondaires, car elles ne sont pas exclusivement consacrées aux violences sexuelles. De plus, elles ne prévoient pas de mesures ni de moyens de prévention complets et adéquats, incluant par exemple le soutien et l'accompagnement des jeunes et des établissements ainsi que la formation, sensibilisation et responsabilisation du personnel et des élèves. Les violences sexuelles constituent un enjeu à part entière et nécessitent une loi-cadre sur ce seul enjeu. Aussi, certaines personnes victimes de violences sexuelles ne ressentent pas le besoin de porter plainte. Il est donc important d'agir en prévention en soutenant la sensibilisation, les formations obligatoires, le soutien financier et l'adoption de dispositions légales adéquates comme moyen de persuasion⁵⁶. Ainsi, seule une loi-cadre telle que celle en vigueur dans les établissements supérieurs et comme demandé par le collectif LVDJC, le MESVS, les comités de parents et bien d'autres organisations depuis plusieurs années peut lutter efficacement contre les violences sexuelles dans les établissements primaires et secondaires. Malheureusement, cette loi-cadre n'est toujours pas adoptée de nos jours.

2.2.2 Le comité Activités nationales

Ce comité avait pour mandat d'organiser des activités à portée nationale, de sensibilisation et de formation, visant la promotion des relations saines entre les jeunes. À cet effet, un **forum de partage des connaissances intitulé *Les violences sexuelles: agissons maintenant!*** s'est déroulé entre décembre 2020 et mars 2021. Le forum a présenté trois webinaires s'adressant aux intervenant.e.s communautaires, au personnel enseignant dans les écoles et au grand public :

- ▶ **WEBINAIRE 1:** Présentation des principales recherches de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et de Prévention CDN-NDG concernant les violences à caractère sexuel vécues par les adolescent.e.s (10 décembre 2020)
- ▶ **WEBINAIRE 2:** Angles morts en matière de prévention des violences sexuelles dans les établissements primaires et secondaires (18 février 2021)
- ▶ **WEBINAIRE 3:** Table ronde jeunesse et témoignages animée par le collectif LVDJC (18 mars 2021)

56 <https://www.assnat.qc.ca/fr/actualites-salle-presse/conferences-points-presse/ConferencePointPresse-83743.html?appelant=MC>.



Le 14 octobre 2021, le collectif LVDJC est intervenu lors de la projection d'un film en lien avec la prévention de la violence pendant la **Soirée du film pour la paix** organisée par le Réseau pour la paix et l'harmonie sociale, en partenariat avec le Festival du nouveau cinéma.

Le 13 octobre 2022, une **journée de formation** a été organisée par la FCF et le Réseau pour la paix et l'harmonie sociale à l'Université du Québec à Montréal. Elle a facilité l'échange, la discussion et le partage de bonnes pratiques entre les personnes œuvrant à prévenir et à contrer les violences sexuelles dans les établissements primaires et secondaires tout en faisant la promotion de relations saines chez les jeunes.

promotion de relations saines chez les jeunes. La matinée a été animée par Luc Gaudet, consultant Innovation sociale, Participation citoyenne et Recherche de financement au Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté. Elle avait pour thème *Comment ARTiculer nos pratiques: sensibilisation, mobilisation et plaidoyer par le théâtre législatif*. L'objectif de la formation était de mieux coordonner le travail de sensibilisation et de prévention réalisé par les organismes communautaires et les actions de plaidoyer entreprises par le collectif LVDJC afin de maximiser l'impact et la portée des actions. L'après-midi a été divisé en deux parties: une formation sur les pratiques d'évaluation des organismes menée par l'agence PRA, suivie d'une présentation et d'une discussion avec Mélanie Lemay et Kenza Chahidi du collectif LVDJC.

En 2023, le comité Activités nationales a participé au **sommet national Renforçons nos communautés**, organisé par la FCF et Hébergement femmes Canada où il a présenté les avancées du travail du MESVS et partagé expérience et conseils aux pôles régionaux atlantique et autochtone.

En 2024, le comité a organisé une **rencontre pour présenter les résultats du projet** aux autres membres du MESVS et un atelier sur la santé mentale, la prévention de l'épuisement professionnel, la fatigue et le besoin de compassion, animé par Jordy Belance⁵⁷.

Le collectif a également pris la parole dans le cadre d'un **cours à l'UQAM** sur les mouvements féministes antiracistes pour sensibiliser aux réalités des violences sexuelles dans les établissements primaires et secondaires et à l'importance des relations saines⁵⁸.

Ces activités ont permis de sensibiliser plusieurs jeunes et adultes et ont favorisé une plus grande prise de conscience sur l'importance des relations saines et l'éducation à la sexualité.

⁵⁷ Conseiller en développement à l'organisme communautaire pour3points.

⁵⁸ Le cours, dirigé par Sonai Alimi et la professeure Jade Almeida, s'adresse principalement aux femmes racisées non binaires. Elles ont discuté des nombreux défis auxquels elles ont été confrontées dans leur lutte contre les violences sexuelles dans les écoles primaires et secondaires.

2.2.3 Le comité Outils de sensibilisation

Son mandat était de veiller à la création d'outils de formation et de sensibilisation sur les relations saines entre les jeunes. Il visait également à collecter, traiter et analyser les informations permettant de créer un répertoire des ressources au Québec. Pour ce faire, le Réseau pour la paix et l'harmonie sociale, au nom du MESVS, a collaboré avec la Coalition ÉduSex à la création et à la publication d'un répertoire de ressources en éducation à la sexualité à l'intention des professionnel.le.s scolaires et communautaires qui interviennent dans les écoles⁵⁹. La Coalition ÉduSex a été formée en 2018 suite au retour des cours d'éducation à la sexualité dans les établissements primaires et secondaires afin de veiller à ce que les apprentissages offerts soient représentatifs des différentes réalités et identités des jeunes et des inégalités. Les membres du MESVS ont signé et partagé la pétition de la Coalition qui revendiquait que les actions suivantes soient priorisées :

- ▶ Augmenter le financement pour une éducation à la sexualité de qualité;
- ▶ Mettre en place des mécanismes de soutien de qualité pour assurer la compétence et la sensibilité des intervenant.e.s aux différents enjeux abordés.

Le répertoire de ressources en éducation à la sexualité présente des outils qui favorisent et promeuvent les relations saines chez les jeunes avec pour but de renforcer les connaissances en prévention, en sensibilisation et en intervention sur la question des violences sexuelles des professionnel.le.s scolaires et communautaires qui interviennent dans les écoles.

Le répertoire est divisé en huit parties. Les sept premières correspondent aux thèmes et contenus en éducation à la sexualité du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec et la dernière partie répertorie les outils qui traitent des violences en général⁶⁰:

- Globalité de la sexualité;
- Croissance sexuelle humaine et image corporelle;
- Identité, rôles, stéréotypes sexuels et normes sociales;
- Vie affective et amoureuse;
- Agression sexuelle / Violence sexuelle;
- Agir sexuel;
- Grossesse et naissance;
- Infections transmissibles sexuellement et par le sang et grossesse.

59 Retrouver le répertoire à travers ce lien: <https://www.edusex.ca/ressources>.

60 https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/education-sexualite/education-sexualite-contenus_FR.pdf, pp. 5-7.

Le lancement du répertoire a eu lieu en ligne le 14 avril 2022 en présence de 65 participant.e.s.

Il est indéniable que l'engagement et les actions du collectif LVDJC et du MESVS ont contribué à entamer le processus d'adoption d'une meilleure protection contre les violences sexuelles dans les établissements primaires et secondaires. Ils ont réussi à :

- ▶ Faire du plaidoyer pour l'adoption d'une loi-cadre contre les violences sexuelles dans les écoles primaires et secondaires;
- ▶ Créer un répertoire de ressources pour prévenir et dépister les violences sexuelles et accompagner adéquatement les jeunes lorsqu'elles/ils font face aux violences;
- ▶ Encourager la prise en compte de la voix des jeunes;
- ▶ Sensibiliser à l'importance des relations saines chez les jeunes;
- ▶ Encourager le travail en collaboration pour lutter contre ces violences.

À cet effet, les membres du collectif LVDJC ont reçu une Médaille de la paix YMCA à titre de jeunes pacifatrices en 2021⁶¹ et la Médaille d'honneur de l'Assemblée nationale⁶².

Les membres du MESVS ont affirmé avoir eu une expérience globalement positive et ont apprécié entrer en contact et collaborer avec d'autres organisations ayant des missions similaires pour maximiser la portée de la lutte contre les violences sexuelles dans les établissements primaires et secondaires. Les membres ont également apprécié l'aide financière octroyée pour la réalisation de ce projet et aimeraient pouvoir continuer le travail jusqu'à ce qu'une loi-cadre contre ces violences soit adoptée et respectée dans ces établissements.

En plus de la loi-cadre, plusieurs autres défis restent à relever pour une meilleure protection des jeunes.



61 <https://www.ymcaquebec.org/fr/nouvelles/l-honorable-michele-audette-et-cinq-artisan-e-s-de-la-paix-honores-par-les-ymca-du-quebec>.

62 <https://journalmetro.com/local/ids-verdun/2813248/la-voix-des-jeunes-compte-recoit-une-medaille-de-lassemblee-nationale/>.

PARTIE 3

LES DÉFIS ET RECOMMANDATIONS

Il reste encore plusieurs défis à relever pour une protection efficace des jeunes contre les violences sexuelles dans les établissements primaires et secondaires. Le MESVS propose des recommandations pour relever adéquatement ces défis.

1 - Les défis

Les principaux défis à relever sont:

- ▶ L'accentuation des violences sexuelles dans les établissements primaires et secondaires;
- ▶ L'absence d'une loi-cadre contre les violences sexuelles dans les établissements primaires et secondaires au Québec;
- ▶ L'accès difficile aux jeunes dans les établissements primaires et secondaires pour la sensibilisation à l'importance des relations saines;
- ▶ La faible considération et implication des jeunes dans les discussions et décisions les concernant;
- ▶ Le travail en silo, l'insuffisance de collaboration entre les actrices et acteurs dans l'optique de travailler ensemble pour le but commun qui est de lutter efficacement contre les violences sexuelles;
- ▶ Le manque de moyens et de soutien et l'insuffisance de ressources financières, de formation du personnel scolaire et d'organisations expertes en relations saines;
- ▶ La faible promotion des programmes et du soutien existants sur les relations saines chez les jeunes;
- ▶ L'absence d'une éducation à la sexualité complète, positive, inclusive, émancipatrice et sensible à la culture de chacun.e.

En tant que réseau national, le MESVS a également rencontré des défis. Le plus important d'entre eux a été de veiller à ce que la participation au projet s'inscrive dans le cadre des mandats des organisations membres respectives. Naviguer entre les diverses priorités et les objectifs de chaque organisation membre a nécessité des négociations et des compromis afin de favoriser une collaboration cohérente et efficace. Le manque de ressources, notamment financières, a été aussi un problème qui a entravé les progrès de plusieurs membres. En effet, de nombreuses organisations ont exprimé leur frustration face au peu de fonds disponibles, ce qui a limité leur capacité à s'engager pleinement dans le projet et à mettre en œuvre les initiatives au maximum de leur potentiel.

La pandémie de la COVID-19 a considérablement affecté la collaboration entre les membres du MESVS. En effet, les restrictions imposées aux rassemblements en personne et les perturbations des opérations régulières ont posé des problèmes logistiques et entravé les progrès des initiatives de collaboration, ce qui a nécessité une capacité d'adaptation et de résilience pour surmonter ces obstacles.

Ces difficultés ont malheureusement contribué au roulement de personnel au sein de certaines organisations membres du MESVS, ce qui a eu un impact sur la continuité, l'engagement et la contribution de chaque groupe.

Pour faire face à ces défis, le MESVS propose des recommandations.

2 – Les principales recommandations

Il est important d'agir pour que les priorités identifiées par le MESVS soient une réalité. Ainsi, pour lutter efficacement contre les violences sexuelles dans les établissements primaires et secondaires, le MESVS recommande :

- ▶ D'impliquer les jeunes et de considérer leur voix dans toute discussion les concernant;
- ▶ De faire de la sécurité et de la santé des jeunes une priorité absolue en adoptant une loi-cadre contre les violences dans les établissements primaires et secondaires. Cette loi doit comprendre, entre autres :
 - Des actions d'éducation, de sensibilisation et de prévention auprès des jeunes. Ces activités devraient être offertes par des organismes et personnes spécialistes en la matière;
 - Des protocoles et espaces sécuritaires pour faciliter la démarche de dénonciation;
 - Des mesures de suivi à long terme pour accompagner les victimes dans leur cheminement vers le rétablissement;
 - Des actions auprès des agresseurs pour leur faire prendre la pleine mesure des impacts destructeurs de leurs gestes et prévenir les récidives;

- De la formation obligatoire auprès du personnel des écoles pour les guider quant aux comportements à adopter, aux gestes à poser, aux facteurs de risques, etc.;
 - Une meilleure collaboration entre les actrices et acteurs pour une lutte efficace contre les violences sexuelles.
- De veiller à instaurer une éducation à la sexualité complète, positive, inclusive, émancipatrice et à la promotion des relations saines chez les jeunes à travers la collaboration entre les actrices et acteurs (les jeunes, le gouvernement, les établissements primaires et secondaires, le milieu communautaire, la police, les services sociaux, les parents, le protecteur national de l'élève, les protecteurs régionaux de l'élève, le milieu judiciaire, les centres de services scolaires, etc.);
- De soutenir davantage les personnes qui travaillent dans les établissements primaires et secondaires en octroyant plus de financement et de formation, y compris des programmes de mentorat et des possibilités de développement professionnel spécifiquement axés sur la prévention et la réponse à la violence sexuelle;
- De soutenir davantage les organisations qui travaillent auprès des jeunes en leur accordant plus de financement pour se former ainsi que pour développer des outils et ressources adaptés pour prévenir et dépister les violences sexuelles et accompagner adéquatement les jeunes et en les incluant dans les processus décisionnels concernant les jeunes;
- D'assurer la présence des organismes communautaires et d'organisations œuvrant contre les violences sexuelles dans les établissements primaires et secondaires au sein du comité qui analyse les contenus du cours en éducation à la sexualité;
- De promouvoir les services, outils et ressources existants à travers les plateformes afin d'en garantir la diffusion et l'accès aux jeunes;
- De promouvoir l'autonomie et la prévention de l'épuisement professionnel à travers l'accès aux services-conseil et aux programmes de bien-être et à un soutien en matière de santé mentale;
- D'accroître les mobilisations, le plaidoyer et les prises de position publiques sur les violences sexuelles en sensibilisant le public, en prônant le changement et en menant des actions significatives sur ces enjeux;
- D'offrir des interventions, un soutien et des services sensibles à la culture et qui respectent et honorent les diverses origines, identités et besoins des individus dans nos communautés en intégrant la compétence culturelle dans nos pratiques afin de favoriser des environnements plus compréhensifs, inclusifs et plus accueillants où chaque personne se sent soutenue.

CONCLUSION

Le projet MESVS s'est déroulé d'automne 2019 à mars 2023 et a réuni une quarantaine d'organisations. L'objectif principal du projet était d'encourager la collaboration entre les organisations œuvrant pour des relations saines chez les jeunes au Québec afin de soutenir adéquatement les jeunes à travers le collectif LVDJC dans la lutte contre les violences sexuelles dans les établissements primaires et secondaires.

Pour ce faire, le MESVS a identifié quatre priorités et a formé trois comités de travail (Loi-cadre, Activités nationales et Outils de sensibilisation) afin de les mettre en oeuvre :

- ▶ Placer les jeunes au cœur de la lutte contre les violences sexuelles ;
- ▶ Adopter une loi-cadre contre les violences sexuelles dans les établissements primaires et secondaires ;
- ▶ Octroyer des outils, des moyens et les ressources nécessaires aux intervenant.e.s et au personnel des établissements primaires et secondaires pour prévenir et dépister les violences sexuelles et accompagner adéquatement les jeunes ;
- ▶ Mettre en place des moyens afin de garantir un accès à une éducation à la sexualité positive, inclusive et émancipatrice.

Les actions menées par ces comités ont permis d'atteindre d'importants résultats :

- ▶ L'adoption à l'unanimité de la résolution relative à la violence sexuelle en milieu scolaire par le Conseil des commissaires du CSSDM ;
- ▶ La réinstauration des cours à la sexualité au primaire et au secondaire dans les établissements primaires et secondaires en septembre 2018 ;
- ▶ L'adoption à l'unanimité d'une motion ouvrant la porte à la création d'une loi-cadre pour prévenir les violences sexuelles dans les établissements primaires et secondaires par l'Assemblée nationale ;
- ▶ Le dépôt du projet de loi n° 394, Loi visant à prévenir et à contrer les violences sexuelles dans les établissements d'enseignement qui dispensent des services d'éducation préscolaire, des services d'enseignement primaire ou des services d'enseignement secondaire en formation générale et en formation professionnelle, y compris les services d'éducation des adultes par Christine Labrie, députée de Sherbrooke en 2021 ;

- ▶ Le dépôt du projet de loi n° 397, Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement dispensant des services de l'éducation préscolaire, d'enseignement au primaire ou d'enseignement en formation générale ou professionnelle au secondaire, incluant les services éducatifs pour les adultes par Ruba Ghazal, députée de Mercier et responsable de Québec solidaire en matière d'Éducation, en 2023;
- ▶ L'adoption du projet de loi n° 9 sur le protecteur national de l'élève présenté à l'Assemblée nationale le 31 mars 2022 grâce à la ténacité du collectif LVDJC le 31 mars 2022;
- ▶ L'implication des jeunes à travers les invitations du collectif LVDJC à prendre la parole auprès d'instances politiques;
- ▶ La création d'un répertoire de ressources à l'intention des professionnel.l.e.s pour prévenir et dépister les violences sexuelles et accompagner adéquatement les jeunes lorsqu'elles/ils font face aux violences.

Cependant, plusieurs défis demeurent à relever:

- ▶ L'absence d'une loi-cadre contre les violences sexuelles dans les établissements primaires et secondaires;
- ▶ Le manque de collaboration et de soutien entre les actrices et les acteurs (les jeunes, le gouvernement, les établissements primaires et secondaires, le milieu communautaire, la police, les services sociaux, les parents, le protecteur national de l'élève, les protecteurs régionaux de l'élève, le milieu judiciaire, les centres de services scolaires, etc.);
- ▶ La faible considération et implication des jeunes dans les discussions et décisions les concernant;
- ▶ L'insuffisance de ressources financières;
- ▶ La faible promotion des programmes et du soutien existants sur les relations saines chez les jeunes au sein des établissements primaires et secondaires;
- ▶ L'absence d'une éducation à la sexualité complète, positive, inclusive, émancipatrice.

La lutte contre les violences sexuelles dans les établissements primaires et secondaires est une lutte continue. Les membres du MESVS désirent continuer à œuvrer pour l'atteinte des priorités clés identifiées et l'adoption des recommandations proposées. Ainsi, les prochaines étapes du projet peuvent être consacrées à mettre en œuvre les recommandations suivantes :

- ▶ Continuer le plaidoyer pour l'implication des jeunes dans toute décision les concernant et l'adoption de la loi-cadre contre les violences sexuelles dans les établissements primaires et secondaires. Avoir une loi-cadre et former les actrices et acteurs à un protocole d'intervention spécifique et uniforme contre les violences sexuelles dans les établissements primaires et secondaires encouragerait que ces établissements soient des milieux sécuritaires, d'épanouissement, de réussite, de paix et d'harmonie où toute personne a droit au respect de sa dignité et de son intégrité. Le collectif LVDJC et le MESVS exhortent les décideur.euse.s politiques à adopter cette loi-cadre ;
- ▶ Soutenir et accompagner les jeunes dans cette lutte contre les violences sexuelles en continuant la sensibilisation sur l'importance des relations saines avec des ateliers, des formations, des groupes de discussion et en portant leur voix encore plus haut ;
- ▶ Encourager la collaboration entre les actrices et les acteurs ;
- ▶ Continuer à renforcer la collaboration entre des organismes offrant des programmes de relations saines, se soutenir à travers la prévention de l'épuisement professionnel et visibiliser le travail accompli ;
- ▶ Mettre en place un corridor de services positif, inclusif, émancipatif et sensible à la culture ;
- ▶ Promouvoir les services, outils et ressources existants en matière de relations saines afin de garantir la connaissance de leur existence et l'accès aux jeunes.



Du financement est toutefois nécessaire pour continuer ce travail.

BIBLIOGRAPHIE

Cristine Rotenberg et Adam Cotter, les agressions sexuelles déclarées par la police au Canada avant et après le mouvement #MoiAussi, 2016 et 2017, Centre canadien de la statistique juridique, 8 novembre 2018.

Fondation canadienne des femmes, « Bâtir le domaine de la promotion des relations saines chez les jeunes » Rapport de projet, janvier 2019.

Hébert, M., L. M. Amédée, M. Blais et A. Gauthier-Duchesne, « Child sexual abuse among a representative sample of Quebec high school students: Prevalence and association with mental health problems and health-risk behaviors », The Canadian Journal of Psychiatry, 2019, vol. 64, n° 12, pp. 846-854.

https://bv.cdeacf.ca/CF_PDF/59844.pdf.

<https://canadianwomen.org/fr/les-faits/les-faits-sur-les-relations-saines-chez-les-jeunes>.

https://canadianwomen.org/wp-content/uploads/2020_Rapport-finale-2019.pdf.

<https://cdeacf.ca/actualite/2021/03/29/violences-sexuelles-ecoles-voix-jeunes-compte-agissons>.

<https://cdeacf.ca/actualite/2021/11/18/metooscolaire-violences-sexuelles-ecoles-primaires>.

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/gouvernement/MCE/dossiers-soumis-conseil-ministres/2022-0084.pdf>.

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/education-sexualite>.

<https://ckiafm.org/article/reportage-leducation-sexuelle-obligatoire-pour-septembre-2018-provoque-des-inquietudes>.

<https://educaloi.qc.ca/capsules/role-des-temoins>.

https://familleslgbt.org/wp-content/uploads/2022/03/Loi_visant_combattre_l'intimidation.pdf.

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1096170/cours-education-sexuelle-sebastien-proulx-engagement-offrir-partout-septembre>.

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1965332/enquete-violences-sexuelles-ecoles-bernard-drainville-loi-cadre#>.

<https://infoaideviolencesexuelle.ca/comprendre/les-formes-de-la-violence-sexuelle>.

<https://infoaideviolencesexuelle.ca/comprendre/mythes-prejuges-et-verites/#1>.

<https://journalmetro.com/local/ids-verdun/2813248/la-voix-des-jeunes-compte-recoit-une-medaille-de-lassemblee-nationale/>.

<https://marie-vincent.org/cause/quelles-sont-les-consequences-de-la-violence-sexuelle>.

<https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/groupes-de-population/personnes-immigrantes>.

<https://www.assnat.qc.ca/fr/actualites-salle-presse/conferences-points-presse>.

<https://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/loi-cadre.html>.

<https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-394-42-2>.

[https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-397-43-.](https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-397-43-)

[https://www.cssdm.gouv.qc.ca/communique/violence-sexuelle-milieu-scolaire-resolution.](https://www.cssdm.gouv.qc.ca/communique/violence-sexuelle-milieu-scolaire-resolution)

[https://www.edusex.ca/ressources.](https://www.edusex.ca/ressources)

[https://www.fcpq.qc.ca/communique-adoption-projet-de-loi-protecteur-eleve-2022.](https://www.fcpq.qc.ca/communique-adoption-projet-de-loi-protecteur-eleve-2022)

[https://www.gbvlearningnetwork.ca/webinars/recorded-webinars/2023/docs/Webinaire-Oct-17.pdf.](https://www.gbvlearningnetwork.ca/webinars/recorded-webinars/2023/docs/Webinaire-Oct-17.pdf)

[https://www.inspq.qc.ca/publications/1041.](https://www.inspq.qc.ca/publications/1041)

[https://www.inspq.qc.ca/violence-sexuelle/comprendre/facteurs-de-risque.](https://www.inspq.qc.ca/violence-sexuelle/comprendre/facteurs-de-risque)

[https://www.inspq.qc.ca/violence-sexuelle/devoilement/medias-sociaux.](https://www.inspq.qc.ca/violence-sexuelle/devoilement/medias-sociaux)

[https://www.inspq.qc.ca/violence-sexuelle/legislation/cadre-legal.](https://www.inspq.qc.ca/violence-sexuelle/legislation/cadre-legal)

[https://www.inspq.qc.ca/violence-sexuelle/statistiques/jeunes.](https://www.inspq.qc.ca/violence-sexuelle/statistiques/jeunes)

[https://www.ledroit.com.](https://www.ledroit.com)

[https://www.ledevoir.com/moiaussi.](https://www.ledevoir.com/moiaussi)

[https://www.ledevoir.com/motcle/harvey-weinstein.](https://www.ledevoir.com/motcle/harvey-weinstein)

[https://www.ledevoir.com/societe/education.](https://www.ledevoir.com/societe/education)

[https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/p-22.1.](https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/p-22.1)

[https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/P-32.01.](https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/P-32.01)

[https://www.noovo.info/video/inconduite-sexuelle-a-lecole.](https://www.noovo.info/video/inconduite-sexuelle-a-lecole)

[https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites.](https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites)

[https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/adoption-du-projet-de-loi-numero-151.](https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/adoption-du-projet-de-loi-numero-151)

[https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/depot-du-projet-de-loi-no-9-sur-le-protecteur-national-de-leleve-pour-une-meilleure-protection-des-droits-des-eleves-du-quebec-36418.](https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/depot-du-projet-de-loi-no-9-sur-le-protecteur-national-de-leleve-pour-une-meilleure-protection-des-droits-des-eleves-du-quebec-36418)

[https://www.serviceconseilqc.ca/personnes-immigrees-ou-racisees.](https://www.serviceconseilqc.ca/personnes-immigrees-ou-racisees)

[https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2019001/article/00017-fra.htm.](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2019001/article/00017-fra.htm)

[https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/mouvement-moiaussi.](https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/mouvement-moiaussi)

[https://www.ydesfemmesmtl.org/wp-content/uploads/2018/04/20180426-communiqu%C3%A9_agressions-sexuelles-dans-les-%C3%A9coles.pdf.](https://www.ydesfemmesmtl.org/wp-content/uploads/2018/04/20180426-communiqu%C3%A9_agressions-sexuelles-dans-les-%C3%A9coles.pdf)

[https://www.ymcaquebec.org/fr/a-propos/medias/2021.](https://www.ymcaquebec.org/fr/a-propos/medias/2021)

Institut de la statistique du Québec, [Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2016-2017. Résultats de la deuxième édition. Tome 2: L'adaptation sociale et la santé mentale des jeunes](#), 2018.

[Rapport de la Commission de la culture et de l'éducation - Consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 9, Loi sur le protecteur national de l'élève.](#)

ANNEXES

ANNEXE I

Chronologie des actions menées par le collectif LVDJC et le MESVS

2018

- ▶ Prise de parole au cours d'une rencontre avec le CSSDM.
- ▶ Premier article publié dans *Le Devoir*.
- ▶ Conférence de presse et établissement du Comité contre les violences sexuelles dans les écoles.
- ▶ L'adoption à l'unanimité d'une résolution relative à la violence sexuelle en milieu scolaire par le Conseil des commissaires du CSSDM grâce à la prise de parole du collectif LVDJC.
- ▶ Naissance du MESVS.
- ▶ Réponse du ministre de l'Éducation au chef de l'opposition Gabriel Nadeau-Dubois.
- ▶ Rencontre avec le CSSDM (M. Thomas, le directeur des directeurs).
- ▶ Instauration de cours à la sexualité au primaire et au secondaire dans les établissements privés et publics.
- ▶ Participation à une journée de formation sur les violences sexuelles dans des écoles.
- ▶ Envoi d'une lettre ouverte aux chefs des partis pendant les élections.
- ▶ Conversation entre le CSSDM et le MESVS sur l'envoi d'une lettre au ministre de l'Éducation.
- ▶ Implication des membres du MESVS dans la Coalition de la Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN).



2019

- ▶ Rencontre avec l'attaché politique du ministre de l'Éducation à Québec organisé par la Coalition de la FQPN.
- ▶ Comptes rendus téléphoniques et par courriel avec des commissaires du CSSDM, l'attaché politique de Manon Massé et la présidence du CSSDM.
- ▶ Décision prise par le MESVS d'écrire une lettre au ministre de l'Éducation pour la fin de l'année scolaire concernant le financement des écoles et l'application du cours à la sexualité.
- ▶ Réception d'une subvention de l'Agence de santé publique du Canada par la Fondation canadienne des femmes. Ce financement a été octroyé dans le cadre de La stratégie fédérale pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe afin de soutenir le MESVS.
- ▶ Suivi des actions entamées par le Ministère afin de prévenir et contrer les violences sexuelles genrées dans les établissements secondaires du Québec.



2020

- ▶ Pandémie de la COVID-19.
- ▶ Préparation du forum intitulé *Violences sexuelles: agissons maintenant!*
- ▶ Organisation du premier panel du forum de partage des connaissances intitulé *Violence sexuelle: agissons maintenant!* sur les principales recherches de l'UQAM et de Prévention CDN-NDG concernant les violences sexuelles subies par les adolescent.e.s.



2021

- ▶ Organisation du deuxième panel du forum de partage des connaissances intitulé *Violence sexuelle: agissons maintenant!* sur les angles morts de la prévention des violences sexuelles à l'école.
- ▶ Implication du Réseau pour la paix et l'harmonie sociale, membre et coordinateur du MESVS, à la Coalition ÉduSex.
- ▶ Présentation d'une motion adoptée à l'unanimité afin de créer une loi-cadre pour prévenir les violences sexuelles en milieu scolaire du collectif LVDJC le 9 mars.
- ▶ Organisation du troisième panel du forum de partage des connaissances intitulé *Violence sexuelle: agissons maintenant!* animé par le collectif LVDJC.
- ▶ Prise de parole du collectif lors d'une première conférence de presse au côté des membres du MESVS.

- ▶ Prise de parole du collectif LVDJC lors d'une deuxième conférence de presse pour envoyer un message clair: «Nous ne demandons pas la lune, nous revendiquons seulement nos droits – le droit de grandir et de s'épanouir dans un environnement sain et sûr».
- ▶ Projection d'un film en lien avec la prévention de la violence lors de la soirée du film pour la paix organisée en partenariat avec le Réseau de la paix pour l'harmonie sociale et le Festival du nouveau cinéma et présentation émouvante des membres du collectif LVDJC.
- ▶ Dépôt du projet de loi n° 394 visant à prévenir et à contrer les violences sexuelles dans les établissements d'enseignement qui dispensent des services d'éducation préscolaire, des services d'enseignement primaire ou des services d'enseignement secondaire en formation générale et en formation professionnelle, y compris les services d'éducation des adultes par Christine Labrie, députée de Sherbrooke.
- ▶ Participation du collectif LVDJC à la conférence de presse de Manon Massé et Christine Labrie au cours de laquelle le projet de loi a été présenté.
- ▶ Intervention du collectif LVDJC dans le cadre d'un cours de l'Université du Québec à Montréal sur les mouvements féministes antiracistes.
- ▶ Rencontre du collectif LVDJC avec l'une de leurs plus grandes sources d'inspiration, Tarana Burke, fondatrice du mouvement #MeToo.
- ▶ Réception d'une Médaille de la paix des YMCA du Québec par le collectif LVDJC à titre de jeunes pacifatrices de l'année.
- ▶ Partage de témoignages et lecture d'une lettre ouverte cosignée par Tarana Burke adressée au ministre de l'Éducation Jean-François Roberge.



2022

- ▶ Invitation du collectif LVDJC à prendre la parole afin d'émettre leurs recommandations aux député.e.s, ministres des partis politiques présents pour une meilleure protection des jeunes.
- ▶ Prise de parole lors du panel: *Bâtir le domaine de la promotion des relations saines chez les jeunes* organisé par la FCF.
- ▶ Réalisation d'un répertoire regroupant des ressources pour favoriser les relations saines chez les enfants et les jeunes par le MESVS et la Coalition ÉduSex.
- ▶ Lancement en ligne du répertoire.
- ▶ Première prise de parole du collectif LVDJC lors d'une conférence de

presse à l'Assemblée nationale du Québec avec le soutien de Christine Labrie, députée de Sherbrooke pour Québec solidaire et Véronique Hivon, députée de Joliette pour le Parti québécois.

- ▶ Adoption d'un amendement du projet de loi no 9 sur le protecteur national de l'élève grâce à la ténacité du collectif LVDJC.
- ▶ Organisation d'une veillée familiale en soutien aux victimes de violences sexuelles devant les bureaux du ministère de l'Éducation et du Sport.
- ▶ Participation du collectif LVDJC à une rencontre politique afin de réitérer l'urgence d'agir.
- ▶ Publication d'une deuxième lettre ouverte par le collectif LVDJC s'adressant au gouvernement sortant dans le journal *Le Devoir* après quatre ans de lutte.
- ▶ Prise de parole du collectif LVDJC lors d'une conférence de presse pour s'adresser directement aux chefs des partis afin qu'ils respectent les engagements qu'ils ont pris à l'égard des jeunes du Québec en 2020.

- ▶ Présentation des résultats du MESVS aux membres et atelier sur la santé mentale, la prévention de l'épuisement professionnel, la fatigue et la compassion.
- ▶ Lancement du documentaire *Pour une culture du consentement* inspiré de l'histoire de Mélanie Lemay, membre du collectif LVDJC et le quotidien de l'organisme Viol-Secours.
- ▶ Projection du court métrage documentaire consacré au collectif, *Loud & Here* et prise de parole du collectif LVDJC.

ANNEXE 2

Liste des membres du Mouvement pour des écoles sans violences sexuelles à travers le temps

- Action des femmes handicapées
- Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape pour les femmes et les enfants victimes de violence conjugale
- AlterHéros
- Association jeunesse de l'Ouest de l'île
- Atwater Library
- Bouclier d'Athéna
- Bureau de la communauté haïtienne de Montréal
- Carrefour pour Elle
- Cégep St-Laurent
- Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence
- Centre d'aide aux familles latino-américaines
- Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle
- Enfants transgenres Canada
- Fédération des maisons d'hébergement pour femmes
- Fédération du Québec pour le planning des naissances
- Femmes autochtones du Québec
- Fondation canadienne des femmes
- Fondation de la famille Brian Bronfman
- Fondation filles d'action
- Fondation Marie-Vincent
- Hoodstock
- Institut de recherche sur l'immigration et sur les pratiques interculturelles et inclusives
- Institut national pour l'Équité, l'Égalité et l'Inclusion des personnes en situation de handicap
- GRIS Montréal
- Groupe de 13
- LOVE Québec
- L'R des centres de femmes du Québec
- Mouvement Sans oui, c'est non!

- Maison d'Haïti
- Maison des femmes sourdes de Montréal
- Mouvement contre le viol et l'inceste
- Naos jeunesse
- PRA Inc.
- Prévention CDN-NDG
- Projet d'intervention auprès des mineur·es prostitué·es
- Raison d'Art
- Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale
- Regroupement des organismes ESPACE du Québec
- Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
- Réseau d'action des femmes handicapées
- Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées
- Réseau des lesbiennes du Québec
- Réseau pour la paix et l'harmonie sociale
- Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes
- Université du Québec à Montréal
- Université McGill
- Québec contre les violences sexuelles
- Y des femmes de Montréal

